



5 Travaux des Comités Techniques et Sous-Comités

5.1 Travaux en cours – état d'avancement

5.1.1 Situation générale depuis la Onzième Conférence

5.1.1.1 Augmentation de l'activité des TCs/SCs

A la fin des années 1990 il y a eu une décroissance générale des activités techniques de l'OIML. Les raisons objectives de ceci étaient une tendance générale à la diminution des effectifs, la déréglementation, et le manque de ressources pour les activités OIML; les raisons subjectives étaient le faible nombre de Membres-P dans certains Sous-Comités, le faible nombre de Membres-P actifs dans certains TCs et SCs et le nombre relativement élevé d'organismes techniques inactifs.

Ces problèmes ont été discutés plusieurs fois au Conseil de la Présidence et évoqués lors des Réunions du CIML, et ont fait l'objet d'un rapport à la Onzième Conférence, avec des propositions pour améliorer la situation.

Afin de renforcer les activités techniques, la Onzième Conférence a demandé au CIML de *continuer à surveiller la situation et de trouver des solutions afin d'assurer une meilleure répartition des responsabilités techniques entre les États Membres de l'OIML.*

Pendant la période écoulée depuis la Onzième Conférence, plusieurs actions ont été initiées par le Conseil de la Présidence (ou par le BIML), sur la base de propositions de Membres du CIML, et ont été menées afin d'améliorer cette situation. En particulier,

- La *liste de projets prioritaires ou de haute priorité des TCs/SCs* (comprenant 39 projets) a été établie, adoptée par le CIML en 2001 et a été mise en oeuvre;
- Des actions relatives à d'importants sujets stratégiques et activités techniques identifiées par le CIML ont également été incluses dans le Plan d'Action révisé;
- Une initiative de la Présidence (et du BIML) en 2002 pour l'accélération des travaux techniques - incluant des propositions d'actions à mettre en oeuvre ou à coordonner par le BIML, des propositions pour trouver une répartition plus équilibrée des TCs/SCs et des tâches parmi les États Membres, et pour encourager le recours à des experts - a été acceptée par le CIML et a commencée à être mise en oeuvre.

Le résultat de ces efforts a été un accroissement général modéré des activités techniques de l'OIML, constaté dès l'année suivant la Onzième Conférence. Plusieurs TCs et SCs sont devenus plus actifs dès 2001, et ont accéléré et amélioré leur activité.

Ceci est particulièrement souligné par l'augmentation progressive du nombre des réunions techniques (majoritairement en Europe) et par l'augmentation significative du nombre total de publications de l'OIML (Recommandations et Documents) produits, ainsi que par l'augmentation du nombre de projets en cours et de projets de documents mis en circulation.

On peut en particulier noter que les activités techniques en 2003 ont été au plus haut niveau depuis 1997 et ont eu pour résultat l'approbation de 10 Recommandations, deux Documents et deux amendements (le nombre de publications approuvées le plus élevé depuis 1994).

Le BIML a poursuivi ses actions pour encourager et faciliter les activités techniques et pour fournir aux Membres du CIML et aux organismes techniques les informations à jour nécessaires, actions telles que:

- Suivi actif des activités techniques, mise à jour des documents et diffusion régulière d'information sur les travaux techniques de l'OIML (récapitulatifs basés sur les rapports annuels, documents régulièrement mis à jour sur le statut des TCs et SCs, etc.) et leur mise en ligne sur le site web de l'OIML;
- Contacts réguliers avec les Secrétariats des TCs/SCs par le personnel du BIML afin d'identifier les difficultés et d'essayer de trouver les solutions appropriées aux problèmes;
- Vérification systématique des Recommandations et Documents par le personnel du BIML avant leur publication aux fins d'amélioration rédactionnelle et d'harmonisation de leur contenu technique; et
- Récente mise en ligne de la nouvelle base de données des TC, avec des outils de recherche en ligne.

5.1.2 Principaux résultats des travaux techniques depuis la Onzième Conférence

5.1.2.1 Recommandations et Documents approuvés

Les résultats suivants de l'activité des organes techniques de l'OIML depuis la Onzième Conférence peuvent être mentionnés:

- 13 projets de Recommandations (10 révisées et trois nouvelles) ont été approuvées lors des 36^{ème} à 38^{ème} Réunions du CIML ou par vote postal en 2004 et seront présentées à la sanction de la Conférence (Point 5.3);
- Quatre projets de Formats de Rapports d'Essais (parties séparées de Recommandations) ont été approuvés par le CIML;
- Un projet de nouvelle Recommandation doit être présenté directement à la Conférence pour sanction (point 5.4);
- 6 Documents nouveaux ou révisés et 3 Publications de Base (Système de Certificats OIML, MAA et Listes de Contrôle) ont été approuvés par le CIML (par vote postal ou lors de Réunion du CIML) et deux Documents Internationaux révisés sont en cours d'approbation;
- 9 projets de haute priorité sur 16 et 12 projets prioritaires sur 23 ont déjà été finalisés; et
- Le Système de Certificats OIML a été étendu à 11 nouvelles catégories d'instruments de mesure, atteignant ainsi un nombre total de 42 catégories (contre 30 en 2000).

5.1.2.2 Réunions techniques tenues

Depuis la Onzième Conférence, un total de 27 réunions techniques (6 réunions de TCs et 21 réunions de SCs) ont été tenues (7 en 2001, 5 en 2002, 8 en 2003 et 6 en 2004), et de nombreuses réunions de groupes de travail ont également été tenues.

En comparaison du total de 24 réunions pendant la période de 4 ans précédente, ceci est aussi un signe d'augmentation de l'activité technique globale.

Il faut aussi mentionner ici que (au moins) 8 organes techniques ont développé et finalisé leurs projets sans tenir de réunion.

5.1.3 Situation et état d'avancement en 2004

En 2004 un total de 68 organes techniques de l'OIML (contre 67 en 2000), soit 18 TCs et 50 SCs, se répartissent la responsabilité de 126 projets.

Les Secrétariats de deux Sous-Comités - TC 8/SC 2 et TC 10/SC 3 - sont vacants (trois étaient vacants en 2000: TC 5, TC 13 et TC 8/SC 2)

- A présent 17 Etats membres (15 en 2000) se partagent la responsabilité de 18 TCs et 48 SCs. Les Etats-Unis et la Russie sont responsables des activités de 32 (33 en 2000), soit 48 %, 7 Etats Membres (DE, GB, CZ, FR, AT, AU et NL) de 26 (40 %) et 8 Etats Membres (BE, CH, CN, HU, PL, SI, SK et ZA) de 8 TCs et SCs (12 %);
- Ainsi qu'il est indiqué dans les rapports annuels, 42 TCS et SCs ont prévu d'avancer sur 64 projets en 2004 et six réunions techniques ont été tenues à ce jour en 2004;
- Un nouveau projet de Recommandation doit être présenté à la Conférence pour sanction directe;
- 16 TCs et SCs travaillent sur 27 projets de Recommandations nouvelles ou révisées destinées au Système de Certificats OIML;
- Deux Formats de Rapports d'Essais (R 61-2, 2004 et R 111-2, 2004) et trois Documents Internationaux révisés (D 9, D 11 et D 14) - approuvés par le CIML par vote postal - sont en cours de relecture pour publication;
- Sept projets de Recommandations nouvelles ou révisées sont dans un état d'avancement suffisant pour pouvoir être présentées à l'approbation du CIML lors de sa 40^{ème} Réunion.
- Les deux parties des *Directives pour les Travaux Techniques* sont en cours de révision avec une attention particulière aux implications de l'accord OTC de l'OMC et de son annexe sur les *codes de bonnes pratiques pour la préparation, l'adoption et l'application des normes*, et afin d'accélérer et de simplifier la procédure de développement des publications;
- Des forums privés pour l'usage des TCs/SCs sont en cours de développement par le BIML et seront prochainement disponibles sur le site web de l'OIML.

5.1.4 Propositions pour améliorer les activités techniques

En complément des actions mentionnées plus haut, sur la base de plusieurs discussions tenues notamment lors des Réunions du CIML, les propositions supplémentaires ci-après peuvent être faites:

- Afin de parvenir à une meilleure répartition des tâches et de la charge de travail des TCs et SCs, les Etats Membres ayant une expertise dans des domaines spécifiques sont invités à continuer à prendre la responsabilité de certains Secrétariats de TCs/SCs (par exemple vacants, manquant de moyens ou inactifs, etc.) comme ceci a été le cas du TC 5 (Slovénie), du TC 6 (Afrique du Sud), du TC 17/SC 8 (Australie) et récemment du TC 9/SC 3 (transféré des USA à l'Allemagne) et/ou à prendre la responsabilité du développement de certains projets comme c'est le cas du TC 12 (Suède) et du TC 16/SC 1 (Fédération de Russie);
- Prendre en considération les offres du Canada et du Japon, prêts à assumer la responsabilité de certains SC qui sont - jusqu'ici - activement menés par d'autres Etats Membres et/ou à accroître leur contribution à ces SCs;
- Demander à certains TCs et SCs de joindre leurs efforts pour développer certains projets en mettant en place des groupes de travail conjoints (comme c'est le cas par exemple pour le TC 8/SC 3 et le TC 8/SC 4);

- Sur la base de l'expérience positive de certains TCs/SCs (par exemple TC 13, TC 8/SC 5, TC 16/SC 1 et récemment TC 18/SC 2), il est recommandé que les autres TCs/SCs s'efforcent de coordonner leurs activités avec d'autres organisations internationales de normalisation comme l'ISO et la CEI afin de mieux harmoniser leurs actions ou de développer des documents conjoints, et d'éviter la duplication de travail. Toutefois l'expérience avec l'ISO (dans le cas de la publication conjointe OIML R 99/ISO 3930) concernant le délai d'approbation et la politique tarifaire des publications incite à reconsidérer ce type de projet.
- Proposition du BIML: Le Comité devrait être prié d'établir une liste de priorités pour l'harmonisation par les Etats Membres de leurs réglementations nationales avec les Recommandations de l'OIML. Cette liste de priorités devrait être soumise à la prochaine Conférence de l'OIML.

5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML

La *Politique à long terme de l'OIML - évaluation des stratégies et activités de l'OIML* (BIML, 1995) stipule que le degré de mise en application des Recommandations de l'OIML par les Membres de l'OIML doit être évalué tous les quatre ans. Dans sa résolution prise en conséquence, la Dixième Conférence a *pressé tous les Membres de l'OIML de mettre en application les Recommandations de l'OIML dans leurs réglementations nationales ou leurs normes volontaires, dans toute la mesure du possible.*

La précédente enquête a été menée en 2000 et les conclusions préliminaires - basées sur les réponses de 33 Etats Membres (sur 57 en 2000) - ont fait l'objet d'un rapport à la Onzième Conférence. Le document "*Mise en application des Recommandations de l'OIML n° 4 à 127*" a été publié en 2002, sur la base des informations supplémentaires et des corrections fournies par 39 Etats Membres.

Cette action régulière de l'OIML de passer en revue la mise en application des Recommandations a fait l'objet à plusieurs reprises de rapports appréciés au Comité OTC de l'OMC et à l'UN-ECE (groupe de travail sur l'harmonisation technique et les organismes de normalisation). En outre ceci est en accord avec les principes de *bonnes pratiques de normalisation* édictés par le Comité OTC de l'OMC.

La récente enquête sur la *traduction et la mise en application des Recommandations et Documents de l'OIML* (incluant une demande d'information sur l'application des Documents de l'OIML et la disponibilité de traductions des Recommandations et Documents dans les langues nationales) a été adressée à tous les Etats Membres et pour la première fois aux Membres Correspondants, en mai 2004.

Des réponses à cette enquête en cours ont été reçues de la part de seulement 28 Etats Membres (sur 59) et 5 Membres Correspondants (sur 50). En outre - dans plusieurs cas - les informations fournies étaient incomplètes et/ou incohérentes.

En raison de ce nombre plus faible que jamais de réponses reçues, il est considéré vain et inapproprié de présenter même un rapport préliminaire à la Conférence, l'information reçue étant insuffisante.

Afin que le BIML soit en mesure d'établir et de publier une version à jour du document sur la mise en application des publications, qui puisse donner une image claire et assez complète de la situation actuelle et tirer des conclusions plus précises à rapporter au CIML lors de sa 40^{ème} Réunion, il est nécessaire de demander aux Etats Membres qui n'ont pas encore répondu, d'adresser leur réponse au BIML de toute urgence, et avant le 15 décembre 2004.

5.3 Sanction formelle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002, 2003 et 2004

Recommandations approuvées en 2001:

- R 16-1 *Sphygmomanomètres non invasifs mécaniques (2002)*
- R 16-2 *Sphygmomanomètres non invasifs automatiques (2002)*
- R 75 1 *Compteurs d'énergie thermique. Partie 1: Exigences générales (2002)*
- R 75-2 *Compteurs d'énergie thermique. Partie 2: Essais d'approbation de type et essais de vérification primitive (2002)*
- R 133 *Thermomètres à liquide en verre (2002)*

Recommandations approuvées en 2002:

- R 84 *Thermomètres à résistance de platine, de cuivre, et de nickel (à usages techniques et commerciaux) (2003)*
- R 134-1 *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement. Pesage total du véhicule (2003)*

Recommandations approuvées en 2003:

- R 48 *Lampes à ruban de tungstène pour l'étalonnage des thermomètres à radiation*
- R 49-1 *Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques (2003)*
- R 49-2 *Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide. Partie 2: Méthodes d'essai (2004)*
- R 49-3 *Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide. Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 52 *Poids hexagonaux - Exigences métrologiques et techniques (2004)*
- R 61-1 *Doseuses pondérales à fonctionnement automatique. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques - Essais*
- R 61-2 *Doseuses pondérales à fonctionnement automatique. Partie 2: Format du rapport d'essai*
- R 87 *Quantité des préemballages*
- R 134-2 *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement. Pesage total du véhicule. Partie 2: Format du Rapport d'Essai*
- R 135 *Spectrophotomètres pour laboratoires médicaux*

Note: Bien que la R 49-1 (Edition 2000) a été sanctionnée par la Onzième Conférence et que la R 49-2 a été approuvée par le CIML en 2002, les deux ont été amendées (sur la base de normes CEI nouvelles ou révisées) et approuvées par le CIML en 2003. La R 49-1 a été publiée en 2003 en tant que réimpression amendée de l'édition 2000 (incluant l'erratum n° 1, l'annexe A amendée, la bibliographie et la terminologie harmonisées avec le VIML édition 2000).

Recommandations approuvées en 2004 par vote postal:

- R 111-1 *Poids des classes E1, E2, F1, F2, M1, M1-2, M2, M2-3, et M3 Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 111-2 *Poids des classes E1, E2, F1, F2, M1, M1-2, M2, M2-3, et M3 Partie 2: Format du rapport d'essai*

Note du BIML à l'attention de la Commission Technique: Les Formats de Rapports d'Essais qui ont été approuvés par le CIML et publiés comme parties séparées de Recommandations (R 49-3 2004, R 61-2 2004, R 111-2 2004, R 134-2 2004) sont informatives en ce qui concerne leur application dans les réglementations nationales et ne sont contraignantes que pour l'application du Système de Certificats OIML, par conséquent elles ne nécessitent pas d'être sanctionnées par la Conférence, ni d'être mentionnées séparément dans les Décisions de la Conférence (voir par analogie les Décisions des Dixième et Onzième Conférences).

5.4 Projets de Recommandations directement présentées à la sanction de la Conférence

Une seule nouvelle Recommandation est présentée à la sanction de la Conférence:

- DR 1 *Projet de nouvelle Recommandation "Instruments de mesure de la surface des peaux"*

Il est proposé à la Conférence de retirer deux Recommandations :

- R 33 *Valeur conventionnelle du résultat des pesées dans l'air*
Note: Cette Recommandation a été convertie en un nouveau Document International '*Valeur conventionnelle du résultat des pesées dans l'air*' et a été approuvée pour publication par le CIML (40 "Oui", 0 "Non", 0 abstention). dans le même temps, la proposition de retrait de la R 33 a été approuvée par vote postal (41 "Oui", 1 "Non", 0 abstention).
- R 62 *Caractéristiques de performance des extensomètres métalliques à résistance*
Note: La proposition du TC 16/SC 2 de retirer la R 62 n'a pas pu être adoptée par vote postal par le CIML faute d'un nombre suffisant de réponses (29 "Oui", 1 "Non", 0 abstention), elle est donc soumise à l'approbation directe de la Conférence.